Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro ISN : 9516
Centre d'intérêt: 250

Lanoux, Jacques.

Allocution présentée à l'occasion de la rencontre organisée par la Fédération des cégeps sur l'intégration des minorités ethniques dans le réseau collégial, le vendredi 25 mai 1990 à 13h00 à l'hôtel Reine-Elizabeth / par Jacques Lanoux. -- [Québec? : Direction générale de l'enseignement collégial?, 1990].
23 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s): Intégration scolaire • Communauté culturelle • Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans un premier temps, l'auteur mentionne certaines données en regard de la transformation de la composition ethnique des effectifs scolaires du collégial. Puis, dans un deuxième temps, il discute de ce qu'il considère être les trois enjeux principaux du système scolaire collégial, soit: 1. l'insertion des immigrants dans la communauté francophone; 2. l'ajustement des stratégies et des contenus pédagogiques afin de répondre aux exigences d'une société pluraliste, concurrentielle et plus sensible aux réalités internationales; 3. la création d'un milieu de vie respectueux des droits de la personne, capable de composer avec certains chocs des cultures et ouvert aux communautés culturelles. Enfin, il termine en résumant l'état actuel du dossier au ministère et l'évolution des travaux de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9516

ALLOCUTION PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA RENCONTRE ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS SUR L'INTÉGRATION DES MINORITÉS ETHNIQUES DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL

LE VENDREDI 25 MAI 1990, À 13 H 00

À L'HOTEL REINE ÉLIZABETH

PAR

JACQUES LANOUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

Distingués invités,
Chers collaboratrices et collaborateurs,

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, monsieur Claude Ryan, qui vous prie de bien vouloir l'excuser, me demande de vous transmettre l'assurance de son intérêt à la question de l'intégration des minorités ethniques au collégial. C'est donc un honneur qui m'est fait d'être délégué par lui, pour vous entretenir de nos communes préoccupations en cette matière.

À juste titre, l'intégration des minorités ethniques est rapidement devenue le dossier prioritaire de nombreux comités spéciaux et conseils consultatifs, un thème favori de nos colloques, un sujet prisé par les médias. Plus qu'une mode ou que la sauce printanière avec laquelle on apprête la fin d'une année scolaire, il faut voir que cette question constitue non seulement une préoccupation pédagogique, mais un enjeu social majeur pour l'avenir que nous déciderons de nous construire.

Cet avenir, bien sûr, ne repose pas uniquement sur le secteur scolaire et encore moins uniquement sur les cégeps. Comme l'intégration des minorités ethniques recoupe un ensemble de dimensions non seulement culturelles et linguistiques, mais aussi sociales et économiques inextricablement reliées entre elles, nous avons à nous situer comme partenaires. Le thème de votre conférence-rencontre constitue en ce sens un moment propice pour considérer les responsabilités qui nous reviennent.

Pour ma part, j'éprouve une double satisfaction à vous entretenir de la question de l'intégration des minorités ethniques, puisqu'il s'agit d'un dossier majeur à la Direction générale de l'enseignement collégial, et aussi parce que je perçois que cette question placée à votre agenda témoigne d'une volonté d'ajustement. À cet égard, l'enquête qui a été menée cette année dans le réseau m'a permis de constater le dynamisme déployé par de nombreux cégeps pour améliorer leur accueil, de même que l'ouverture et la créativité des personnes qui, quotidiennement, cherchent à adapter leurs pratiques pédagogiques et à favoriser ce qu'il est maintenant convenu de nommer l'éducation interculturelle.

Je tiens donc à remercier et à féliciter chaleureusement la Fédération des cégeps pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser la rencontre d'aujourd'hui et nous permettre ainsi de faire le point sur les enjeux qui nous concernent.

Bien que la clientèle issue de minorités ethniques soit actuellement concentrée dans la région de Montréal, je me réjouis de voir que la rencontre d'aujourd'hui n'est pas limitée à cette région. On sait que les régions du Québec se comparent à des vases communicants, que les élèves de l'extérieur de Montréal continueront à aller vivre et travailler "en ville" et que d'autres feront l'inverse. Vous n'êtes pas non plus sans connaître la volonté du Québec d'accroître les niveaux d'immigration et de favoriser un accueil plus grand des immigrants à l'extérieur de Montréal.

Ce sont donc tous les Québécois et toutes les Québécoises qui doivent se préparer à vivre dans une société pluriethnique et ouverte sur le monde. Pas seulement ceux et celles d'origine récente qui doivent reconstruire leur vie et leur identité ici. Pas seulement ceux et celles qui aujourd'hui les côtoient. Québécois de vieille souche, Québécois de Montréal, néo-Québécois, tous sont concernés.

Compte tenu de l'état actuel du dossier au collégial, je dois, pour entrer en jeu, vous dire le risque que je prends de décevoir ceux ou celles qui attendraient du Ministère des positions tranchées ou des orientations définitives. Compte tenu de la nature même de la problématique de l'intégration des minorités ethniques, de sa relative nouveauté au collégial, de la grande variété des comportements des différents groupes ethniques et des accommodements diversifiés requis lorsqu'il s'agit d'organiser des interventions, on devrait sans doute se méfier des politiques et des orientations qui seraient définies trop précocement. Pour bien me faire comprendre, j'ajoute cependant que l'absence de politique n'a jamais empêché la réflexion, ni l'action.

Je compte donc, dans le temps qui m'est accordé partager avec vous, une réflexion qui gagnera encore à être alimentée de vos expérimentations et de vos pratiques. Dans un premier temps, je vous ferai part de certaines constatations en regard de la transformation de la composition ethnique de nos effectifs scolaires. Dans un second temps, je vous parlerai de ce que je considère être les enjeux majeurs du système scolaire collégial. Puis, enfin, je terminerai en vous informant de

l'état actuel du dossier au Ministère et de l'évolution des travaux de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Afin de bien situer le cadre de nos échanges, je crois utile de rappeler certaines données importantes sur les clientèles.

Pour estimer l'ampleur des effectifs néo-québécois du collégial, nous avons dû prendre comme indicateur la seule variable à notre disposition, soit celle de la langue maternelle autre que française ou anglaise. Cette variable, comme vous le savez, est imparfaite puisqu'elle néglige les membres de minorités ethniques qui ont déclaré la langue française ou la langue anglaise comme langue maternelle. Elle nous permet toutefois d'avoir des indications précieuses sur des phénomènes généraux.

Disons d'abord qu'en 1989-1990, les élèves de langue maternelle autre que française ou anglaise sont un peu moins de 10 000 sur 125 000 dans les cégeps. (Je parle ici des inscriptions dans un programme menant au diplôme d'études collégiales, à l'enseignement ordinaire.) Ils constituent environ 7% de la clientèle totale et 94% d'entre eux se concentrent dans la région de Montréal (en incluant dans cette région les cégeps Montmorency, Édouard-Montpetit et le campus Saint-Lambert-Longueuil). À cet égard, on pourrait dire que le portrait ethnique du collégial ressemble fort à celui de la société québécoise dans son ensemble.

On sait que la dernière décennie a été caractérisée par une diminution marquée des effectifs scolaires. À côté de cette réalité qui questionne, qu'en est-il de la hausse de la clientèle allophone depuis les dernières années. Au collégial, ce qu'on constate, c'est que cette clientèle est restée sensiblement la même de 1983 à 1986. Ce n'est qu'à partir de 1987 qu'on a enregistré un accroissement sensible, soit une augmentation de 20% de la clientèle allophone, par comparaison à une baisse globale des effectifs de 5% pour la même période. En chiffres absolus cela signifie que par rapport à l'année 1986, il y a environ 1 800 élèves de langue maternelle autre que française ou anglaise de plus dans l'ensemble du réseau public collégial.

Afin d'entrevoir l'ampleur des clientèles à venir, j'ajoute qu'on observe une tendance similaire dans les écoles secondaires, puisque la clientèle allophone s'est accrue de 12% depuis 1985 alors qu'on a enregistré une baisse des effectifs totaux de 2% pour la même période. Bien que cette tendance continue du secondaire au collégial ait été tout à fait prévisible, elle mérite d'être observée attentivement pour nous aider à méditer sur l'ajustement nécessaire de nos établissements.

Au delà de ces données générales, et somme toute assez connues, ce qui est nouveau et ce qui bouscule, ce n'est pas tant le nombre d'élèves de minorités ethniques dans nos établissements d'enseignements, mais le fait qu'ils ne sont plus confondus dans les cours de récréation, des écoles anglaises au primaire et secondaire. Ce qui frappe aussi c'est que le système scolaire francophone, homogène et replié sur lui-même que la majorité d'entre nous avons connu est en train de se

métamorphoser. Nos collègues montréalais des écoles primaires et secondaires francophones ont en effet dû réagir rapidement lorsque la composition ethnique de leur clientèle s'est radicalement transformée. Nous avons l'avantage de mieux voir venir les choses et ainsi, sans doute, de mieux prévoir.

Nous vivons aujourd'hui les premiers effets de la Loi 101 qui, adoptée en 1977, rendait la fréquentation des écoles françaises obligatoire, pour une large proportion d'immigrants. En ajoutant à cette année 1977, les onze années de scolarité normalement requises avant d'accéder au collégial, on comprend qu'en 1988, une proportion importante d'élèves issus de minorités linguistiques choisissent de s'inscrire dans les cégeps francophones parce que leur scolarité antérieure a été acquise en français.

Nous remarquons une nette progression des inscriptions des élèves allophones dans les cégeps francophones. En effet les cégeps francophones ne recevaient qu'un peu plus de 25% de cette clientèle dite allophone en 1986, ce pourcentage s'est situé aux alentours de 30% en 1987 et de 35% en 1988. Aujourd'hui, c'est près de 40% des allophones qui fréquentent les cégeps francophones.

On comprendra donc que les quelques 1800 personnes qui ont accru les effectifs scolaires allophones depuis trois ans ne se sont pas distribués également dans chacun des 47 cégeps de la province, ni même également dans les cégeps de la région montréalaise. Ils se sont concentrés principalement dans les neuf cégeps francophones de Montréal,

Longueuil et Laval. Il n'est donc pas surprenant que les gens de ces neuf cégeps ressentent de façon plus impérative le besoin de s'ajuster et aient davantage à nous dire.

Ce qu'on sait aussi de nos clientèles néo-québécoises et qui fait une différence, c'est la venue au Québec, et donc dans le réseau, d'immigrants qui proviennent de pays plus diversifiés. Originaires auparavant en grande majorité des pays d'Europe, ils proviennent aujourd'hui davantage de pays dits en voie de développement. Leurs conditions socio-économiques ne sont donc pas toujours faciles et les chocs culturels ou linguistiques sont parfois plus importants.

Au delà du nombre d'élèves de minorités ethniques dans nos établissements, ce qui est nouveau et ce qui bouscule, c'est qu'ils sont différents de ceux qu'on accueillait auparavant, et aussi plus visibles. À cet égard les cégeps anglophones sont concernés comme les cégeps francophones, mais à un degré moindre puisque la très grande partie de leur clientèle allophone continue d'être issue des communautés dont la langue maternelle est l'italien ou le grec.

Enfin, un autre aspect important à connaître sur les clientèles mérite d'être souligné ici: les minorités ethniques des cégeps ne constituent pas un bloc monolithique. Cela a été dit et démontré clairement dans l'excellente étude réalisée par madame Peggy Tchoryk Pelletier du cégep Saint-Laurent qui portait sur l'adaptation des minorités ethniques. Selon madame Tchoryk Pelletier, compte tenu des différences importantes qui distinguent un groupe ethnique d'un autre, ce

serait une erreur de vouloir appliquer le même traitement à tous les néo-québécois. Par rapport aux trois grandes dimensions de son étude qui étaient l'intégration socio-culturelle, le rendement en français et la performance scolaire, on comprend aussi que parmi les groupes auxquels il faudrait proposer certaines mesures de soutien, les québécois de vieille souche ne sont pas les derniers.

Dans le même sens, les données que nous étudions actuellement sur les taux de passage du secondaire général au collégial, et sur les taux d'obtention d'une sanction d'études au collégial nous obligent à questionner radicalement les préjugés que nous pouvions entretenir concernant les difficultés scolaires des immigrants.

Pour les autres groupes, si on considère que les taux de passage au collégial et les taux d'obtention d'une sanction d'études sont des indicateurs généralement assez fiables des réussites et des difficultés scolaires des élèves, on constate que,par rapport à une moyenne générale d'environ 62,5%:

- les élèves de langue maternelle chinoise (83,2%) et vietnamienne (50,3%), malgré les difficultés qu'ils éprouvent à maîtriser la langue française, sont ceux pour lesquels on enregistre des taux de passage supérieur à la moyenne de 20%;
- les élèves de langue maternelle amérindienne ou inuktitut sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés avec un taux de passage de 30% inférieur;
- les élèves de langue maternelle créole qui se classaient dans la moyenne avant 1989, se classent maintenant 7,7% en dessous;

— et enfin, on constate aussi que les élèves de langue maternelle française se comparent tout à fait à l'ensemble des élèves allophones en 1989, puisque leur taux de passage du secondaire général au collégial était de 63,2% alors que celui des allophones était de 62,6%.

Les informations qui ont pu être tirées de l'imposante recherche de mesdames Mireille Lévesque et Danielle Pageau de la Direction générale de l'enseignement collégial sur la persévérance aux études, nous apprennent encore que, parmi les élèves allophones et francophones qui se sont inscrits au collégial la première fois en 1983, 53% des allophones ont obtenu une sanction d'études après cinq années d'observation, tandis que ce taux n'était que de 48% chez les francophones. On remarque aussi que les allophones prennent légèrement moins de temps que les francophones avant de décrocher un diplôme, malgré qu'ils soient plus nombreux à travailler à temps partiel.

En matière d'aide à l'apprentissage, le moins qu'on puisse dire en examinant ces données, même partielles, c'est qu'il importe de bien saisir la problématique, à laquelle nous avons à faire avant de mettre en place des services particuliers à l'intention des minorités.

Lorsqu'on reconnaît les différences entre les minorités voire même entre les individus d'une même minorité, selon l'époque à laquelle on a immigré, selon l'appartenance linguistique, selon le milieu d'accueil et selon une multitude d'autres facteurs à explorer dans des études plus qualitatives, on peut comprendre que les ajustements que nous avons à apporter doivent être diversifiés. Lorsqu'on sait en outre

qu'une des finalités éducatives du système est de préparer les élèves à évoluer et à travailler dans une société pluriethnique, on peut comprendre que nous nous trouvions devant une problématique qui recouvre plusieurs dimensions, une problématique qui déborde largement le seul rendement scolaire.

Je vous parlerai donc de ce que je considère être des enjeux du système scolaire collégial, enjeux qui semblent se dégager de l'enquête faite auprès de certains membres de vos établissements qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur a été acheminé et parfois se prêter aux entrevues sollicitées.

Sans prétendre englober toute la problématique, je retiendrai trois enjeux qui, à mon avis, nous interpellent de façon toute particulière, parce qu'ils se situent au coeur de la mission éducative du collégial. Il s'agit:

1) de l'insertion des immigrants dans la communauté francophone et donc de la maîtrise de la langue;
2) de l'ajustement des stratégies et des contenus pédagogiques pour nous permettre de répondre aux exigences d'une société pluraliste, concurrentielle et plus sensible aux réalités internationales;
3) de la création d'un milieu de vie respectueux des droits de la personne, capable de composer avec certains chocs des cultures et des valeurs et ouvert aux communautés culturelles.

Avant d'aborder chacun de ces trois principaux enjeux, je crois opportun de vous faire part des commentaires que nous avons reçus

d'un bon nombre de personnes des cégeps anglophones qui, traditionnellement, ont accueilli la très grande majorité de la population immigrée.

Au risque de déformer un peu le message que nous apportait le directeur des services pédagogiques du cégep Dawson, monsieur Patrick Woodsworth, j'ai compris que plusieurs de nos collègues anglophones s'étonnent de la façon qu'on a de vouloir "intégrer" les "minorités". Chez eux, les deux termes de cette proposition ne semblent correspondre à rien. D'abord, ils respectent profondément la diversité ethnique qu'ils abritent et ne cherchent à "intégrer" personne. Ensuite, comme leur clientèle est composée de 16% de francophones et de 27% d'allophones, pour seulement 57% d'anglophones, ils vivent déjà dans un milieu où chacun est plus ou moins l'"ethnique" de l'autre et ne voient pas bien l'utilité de distinguer un groupe ethnique majoritaire et des "minorités".

Plutôt que de parler d'intégration des minorités, les cégeps anglophones préconiseraient un soutien pédagogique et linguistique global combiné à la valorisation générale de la diversité culturelle des différentes ethnies qui composent la clientèle. Et ce qui unit, c'est la langue commune: l'anglais.

Malgré ce discours qui semble confondre les spécificités ethniques, la place importante qui leur est faite se perçoit de façon non équivoque dans les institutions anglophones. Citons, entre autres choses, la composition pluriethnique du personnel, le nombre de clubs et d'associations monoethniques ou multiethnique, les nombreuses activités organisées autour de questions internationales, les échanges et voyages

d'études à l'étranger pour les élèves et aussi pour le personnel enseignant, les liens créés avec des communautés ethniques, des ambassades et des consulats, la place laissée à des manifestations religieuses, certaines communications du cégep en plusieurs langues, la mise en place de programmes d'études juives, d'études helléniques, la création d'un centre Noir et du Tiers Monde, etc. À ce chapitre, les cégeps francophones ont sans doute apprivoiser plusieurs de ces mesures pour créer des rapprochements avec les communautés culturelles et profiter des ressources qu'elles offrent.

Aux plans du soutien linguistique et du soutien à l'apprentissage, les services des cégeps anglophones ne s'implantent que très exceptionnellement dans le but avoué de s'ajuster aux élèves issus de minorités ethniques. Malgré cela, il est certain que ces derniers bénéficient largement des mesures institutionnelles globales instaurées pour l'intégration de tous et de toutes. Bien que la question ne se pose pas de la même façon dans les cégeps anglophones et dans les cégeps francophones, on peut constater que les pratiques se ressemblent sous plusieurs aspects.

Bref, la compréhension que j'ai de l'approche des cégeps anglophones me laisse croire à l'avenir des échanges qui s'amorcent avec les cégeps francophones. Ces échanges seront sans doute de nature à favoriser l'établissement de perspectives plus justes et plus nuancées dans lesquelles se situeront les actions futures.

Ceci étant dit, revenons maintenant à nos trois enjeux.

Compte tenu des objectifs avoués de francisation de la population immigrante poursuivis par le gouvernement du Québec et de la proportion croissante d'allophones qui s'inscrivent dans les cégeps francophones, le premier enjeu qui se pose est celui de la maîtrise de la langue française. À cet égard les cégeps ont un rôle important à jouer, un rôle différent de celui assumé par les COFIS (Centre d'orientation et de formation des immigrants). Ils ont aussi une expertise à consolider.

Vous savez que la performance générale en français des élèves du collégial inquiète et que la hausse du niveau actuel de maîtrise de la langue pour tous et pour toutes s'impose. À l'enseignement collégial, c'est un des défis les plus graves et les plus urgents que nous ayons à relever.

Pour cela, le Ministère a adopté des mesures pour la promotion et l'amélioration du français dans les collèges. Il soutient ainsi le fonctionnement d'ateliers d'aide en français, le développement de tests de classement et l'application de cours de français correctif. Il soutiendra aussi la production de matériel didactique favorisant l'apprentissage.

En cette matière, il est connu que les élèves allophones éprouvent des difficultés, pas nécessairement plus grandes, mais fort différentes de celles rencontrées par la majorité des élèves de langue maternelle française. Pour soutenir des mesures adaptées à ces clientèles, les collèges dont la proportion d'élèves allophones dépasse 5% reçoivent des crédits additionnels.

Parmi les moyens les plus souvent utilisés pour ajuster leurs services, plusieurs cégeps offrent aux allophones à la première ou dans les deux premières sessions qui suivent leur inscription, des cours de français langue seconde (préalables à la séquence des cours obligatoires de langue) ou des activités non créditées. Afin d'outiller les enseignants en cette matière, une attention spéciale devra être portée à la recherche, à la production de matériel didactique et à la diffusion de ce matériel. Je ne saurais trop encourager les cégeps à prioriser ces travaux, à se concerter et à utiliser les programmes et services de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Devant les limites du TÉFEC pour procéder à l'évaluation des allophones en français, certains cégeps utilisent d'autres instruments d'évaluation en français langue seconde pour le classement et le diagnostic des difficultés particulières des allophones. Certaines de ces pratiques mériteraient d'être mieux connues. Au moment où la Direction générale de l'enseignement collégial est à définir toute sa stratégie concernant la question de l'évaluation formative et sommative en français, il conviendra sans doute d'insérer cette préoccupation dans la planification de nos travaux. À cet égard, j'invite donc les cégeps à se concerter pour nous faire part de leur expérience et, le cas échéant, de leurs attentes.

Enfin, avant de passer au deuxième enjeu, je m'en voudrais de ne pas souligner l'originalité de certaines expériences auprès des allophones, telle celle du cégep André Laurendeau qui nous a été décrite plutôt par Madame Claire Duquette.

Pour assumer véritablement le rôle qui nous revient, et dans la continuité des apprentissages de base qui s'effectuent dans les COFIS, il faudra peut-être s'inspirer de tels modèles et offrir des sessions intensives de francisation et de familiarisation à la société québécoise à l'intention des personnes qui auraient besoin d'une mise à niveau avant de s'engager dans des études collégiales ou à l'intention d'autres personnes qui poursuivraient des objectifs apparentés. Les services d'éducation des adultes sont particulièrement bien placés pour organiser de tels programmes de transition. À ces fins je ne peux qu'encourager l'utilisation du programme de financement de formations à l'intention des clientèles temporaires.

Contrairement à d'autres questions de la vie collégiale qui ne touchent directement que les administrateurs, ou certains spécialistes ou encore le personnel enseignant d'une discipline donnée, la question de la communication et de l'éducation interculturelles interpelle l'ensemble des personnels du cégep et plus particulièrement, l'ensemble du personnel enseignant. C'est en effet en grande partie au coeur des pratiques pédagogiques que devra se relever le défi de l'interculturel. Ainsi, le second enjeu concerne l'ajustement des stratégies et des contenus pédagogiques.

À ce chapitre deux préoccupations devront retenir notre attention.

La première consiste à trouver les "clés" pour établir des rapports humains et des relations pédagogiques fructueuses avec des

élèves qui transportent avec eux des bagages culturels et émotifs insoupçonnés. Habitués à une clientèle homogène depuis leurs premiers pas dans l'enseignement, les professeurs éprouvent maintenant le besoin de mieux connaître leurs élèves, leurs origines, leurs valeurs, leurs réactions. Que faire devant des élèves qui craignent de poser des questions de peur d'être impolis? Devant des élèves qui s'intègrent difficilement dans des équipes de travail? Devant des élèves qui ont été habitués davantage à mémoriser la matière, mais qui se trouvent démunis devant des émotions à exprimer ou des analyses à produire? Comment réagir devant des rapports humains plus marqués par l'autorité tels les rapports entre les aînés et les plus jeunes, entre les hommes et les femmes, entre les professeurs et les élèves? Comment aborder certains sujets quand on sait qu'ils risquent de heurter les valeurs et croyances profondes de certains? Comment parler de certains conflits internationaux ou des conditions de vie du Tiers-Monde quand on a dans sa classe des témoins vivants et souvent des victimes de ces réalités?

Il ne s'agit certes pas là de questions auxquelles on peut apporter des réponses tranchées et rapides.

La seconde préoccupation dont je veux vous faire part concerne l'ajustement des contenus d'enseignement. L'ensemble des élèves, y compris ceux qui étudient et évoluent présentement dans un collège monoethnique, auront très probablement à travailler dans un contexte plus large. Dans presque tous les domaines professionnels, on assiste à la nécessité d'intensifier nos échanges internationaux et de diversifier les sources auxquelles nous puisons pour maintenir et accroître notre

développement. Les cégeps ont la mission de former l'ensemble de la population étudiante à ces nouvelles réalités.

On a ainsi à éveiller les élèves aux réalités interethniques et internationales, à favoriser l'ouverture au monde et la compréhension internationale. On a aussi à développer de meilleurs réflexes de mise à profit de la richesse que constitue la diversité ethnique du Québec. Quelques expérimentations fort intéressantes nous enseignent que cela peut commencer à l'intérieur même de la classe et du cégep, par la proposition d'exercices formels d'échanges interculturels à l'intérieur même des objectifs d'un cours.

Il faudra bien sûr profiter de toutes les occasions pour introduire ces nouvelles perspectives dans tous les cours et les programmes qui s'y prêtent. Il faudra surtout encourager les enseignants et enseignantes qui orientent déjà leur plan et leurs contenus de cours en ce sens.

Je ne saurais assez dire la satisfaction que j'ai à prendre connaissance des expériences qui se vivent un peu partout dans le réseau. Je pense entre autres à ce professeur de géographie du cégep de Sherbrooke qui a jumelé ses élèves à des réfugiés du COFI, dans l'élaboration d'un guide touristique de la région de Sherbrooke. En techniques auxiliaires de la justice, il convient de citer l'organisation d'un stage interculturel en milieu multiethnique montréalais, par le cégep F.-X. Garneau. Conçu par une équipe de Bois-De-Boulogne et de Ahuntsic, il y aussi le modèle d'intervention, d'une douzaine d'heures suggéré aux enseignants de

sciences humaines, pour intégrer dans leurs cours, des objectifs, des contenus et des approches interculturelles. Il s'agit sans doute d'un type d'instrument direct de soutien aux enseignants qui devrait être davantage répandu. Il faut encore souligner les invitations adressées à des spécialistes, membres de minorités ethniques, pour débattre avec les élèves de certaines questions internationales ou pour faire la lumière sur certains conflits internationaux.

À coté de ces quelques expérimentations, il y en a de nombreuses autres qui auraient avantage à être mieux connues. Plusieurs choses se font, par des professeurs compétents et consciencieux, dans un certain isolement, sans tambour ni trompette. Il faut pourtant voir dans le taux élevé de participation des enseignants aux activités de perfectionnement qui s'organisent, l'expression claire de leurs besoins d'être mieux outillés en pédagogie interculturelle, tant au plan des stratégies que des contenus à ajuster.

Il faudra trouver les moyens efficaces pour répondre à ces besoins manifestés par les enseignants:

— besoin de mieux connaître les clientèles;
— besoin de savoir ce qui s'expérimente dans le réseau, d'échanger et de briser l'isolement relatif vécu par chacun dans sa salle de classe;
— besoin de s'alimenter par rapport à sa discipline, de trouver du matériel didactique et des sources d'informations rapidement transposables dans les cours.

Je vous invite à porter toute l'attention voulue aux projets qui vous seront soumis par votre personnel, qui répondraient à ces besoins et qui auraient, de plus, des retombées sur l'ensemble du réseau. Pour ma part, dans le contexte de nos programmes de subvention, je vous assure qu'une attention particulière continuera d'être portée aux projets que vous nous recommanderez, même s'il faut pour cela ajuster nos critères et nos méthodes d'évaluation.

Je termine enfin en vous proposant un troisième enjeu, celui de la création d'un milieu de vie respectueux des droits de la personne, capable de composer avec certains chocs des cultures et des valeurs et ouvert aux communautés culturelles.

Pour participer à la construction de ponts entre les cultures, comme le suggère si bien le thème du présent événement, plusieurs autres conditions doivent être réunies.

D'abord, il importera, dans un proche avenir, de dresser un portrait de la composition ethnique du personnel des cégeps de façon à favoriser une meilleure représentation des québécois issus de minorités ethniques. Cette seule présence multiethnique peut aider certains élèves et certaines communautés à se faire une place dans le milieu collégial et même favoriser le développement d'un meilleur sentiment d'appartenance.

Dans le même sens, l'ouverture des cégeps aux collectivités et les activités de rapprochement avec les associations ethniques et les groupes de parents constituent des occasions précieuses de

reconnaissance et d'échanges. Des occasions qu'on aura avantage à multiplier.

Il faudra aussi encourager la tenue de journées ou d'événements culturels ou interculturels, de débats, de conférences, d'ateliers, qui, de préférence, devront faire appel aux ressources des communautés culturelles. C'est actuellement un des principaux domaines d'intervention des cégeps de la région de Montréal et je ne peux que m'en réjouir puisqu'il s'agit non seulement d'occasions de voir s'exprimer la diversité culturelle, mais aussi des occasions de débattre certaines questions et de faire avancer une réflexion qui, avouons-le n'en est qu'à ses balbutiements.

À cet égard, le travail exceptionnel des personnels de certains services d'affaires étudiantes mérite d'être souligné. Il conviendra d'encourager certaines expériences et de les diffuser plus largement. Les propos que je vous tenais par rapport au personnel enseignant s'appliquent donc ici aussi.

On a vu que l'interculturel constitue une bonne occasion de rapprochement des activités pédagogiques et des activités parapédagogiques. Pour favoriser l'apprentissage de relations interethniques, on a en effet constaté le succès du jumelage d'activités d'animation interculturelle avec les exercices et travaux prescrits à l'intérieur des objectifs des cours. L'organisation d'une activité avec le jeu débat interculturel du cégep Saint-Laurent intitulé "Question de couleur, question de coeur" a ainsi servi la poursuite d'objectifs pédagogiques pour des élèves des

cours d'anthropologie et pour des élèves inscrits en techniques de loisirs. Il faudra sans doute favoriser cette heureuse complémentarité du pédagogique et du parapédagogique pour maximiser l'efficacité de chacun des types d'intervention.

Quelques cégeps ont créé ce qu'on pourrait appeler des comités interculturels, lieux privilégiés où se discutent les questions relatives à l'accueil et à l'intégration des élèves de minorités ethniques. Compte tenu de la nature même de la problématique de l'interculturel et de ses ramifications nécessaires dans tous les services et départements du cégep, il semble que ce moyen soit apprécié et efficace non seulement pour établir certaines priorités institutionnelles d'intervention ou pour régler certains problèmes de la vie quotidienne qui peuvent se poser, mais aussi pour permettre aux personnes qui y siègent de construire leur analyse et de développer leur expertise.

Ces comités peuvent encore être les lieux propices pour fabriquer et appliquer des modèles de résolution de conflits intereth-niques, dans une perspective d'éducation aux droits. Nous sommes conscients de la nécessité de contrer les manifestations de xénophobie, d'intolérance, voire même de racisme. Tout doit être fait pour éviter que ces situations ne dégénèrent. Il faut aussi prévoir et rendre visible des mécanismes de recours contre la discrimination et le racisme.

Pour conclure, sur ce troisième enjeu, je résumerais en disant que les interventions seront d'autant plus efficaces qu'elles feront partie d'un ensemble concerté de mesures touchant le personnel des

services d'affaires étudiantes, des services pédagogiques et des services d'éducation des adultes. Pour assurer les échanges et la concertation entre ces différents services, mais aussi entre les cégeps, il ne fait pas de doute que vos interventions auront une importance déterminante.

En ce qui concerne l'état du dossier à la Direction générale de l'enseignement collégial, la présente année aura permis d'avoir un portrait plus juste de l'ampleur des clientèles présentes et futures dans le réseau et aussi de constater les limites des données auxquelles on a présentement accès. De plus, l'enquête menée dans vos établissements par monsieur Pierre Fontaine, étudiant à l'ENAP, et madame Denyse Lemay, du Cégep Bois-De-Boulogne, nous a permis de vraiment prendre le pouls du réseau, de mieux connaître les champs d'intervention à privilégier et de dégager certaines voies d'action dont je vous ai fait partager les grandes lignes aujourd'hui.

L'année qui vient devrait nous permettre de proposer à l'ensemble des partenaires impliqués des orientations, des pistes de réflexion, et des actions à soutenir.

En ce domaine névralgique, les efforts concertés de tous les décideurs et de tous les agents sociaux et économiques sont requis. Pour faciliter la transition qui s'opère actuellement vers une société pluraliste, pour amorcer des relations interethniques profitables à tous tant affectivement que culturellement et économiquement, pour faire notre entrée dans une société résolument moderne et respectueuse des droits de la personne, il importera d'agir à tous les paliers de la vie et surtout de

ne pas laisser échapper les occasions que nous avons d'intervenir. Je suis persuadé que nous bénéficions de conditions favorables pour nous inscrire dans l'effort collectif nécessaire qui facilitera cette transition. Je suis surtout convaincu de votre entière collaboration.

Merci de votre attention.